

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUIN 2017

Etaient présents :

Thierry BRUNIER - Eric COLLIN – Jacqueline ARNAULT – Christophe BARNY – Ahmed JAMALI - France MARTIN-LAME – - Alain PIANI – Christian TISSOT.

Etait absent et excusé : Christophe PERCEVAL qui a donné procuration à Jacqueline ARNAULT.

Etait absente : Sandrine ROSSETTI-COCHEMÉ.

Secrétaire de séance : Jacqueline ARNAULT.

Le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2017

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 3 avril 2017, celui-ci n'appelant aucune observation est approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal.

2°) DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédit afin de mandater la facture d'honoraires de la SCP Julien CERUTTI, Julie BRUNET DUNAND CERUTTI Notaires à UGINE relative à l'achat des parcelles cadastrées Section B N° 106 et Section A N° 572 appartenant aux Consorts POMPA pour un montant de 299,00 Euros et propose le virement de crédit suivant :

Section d'Investissement Dépenses

2115 Immobilisations Corporelles Terrains bâtis + 300,00

2131 Immobilisations Corporelles Bâtiments Publics - 300,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord au virement de crédit tel que stipulé ci-dessus.

Délibération N° 17/03/01

3°) REMISE EN ETAT DU MARTEAU DES SONNERIES HORAIRES DES CLOCHES DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la visite du technicien de la Société PACCARD dans le cadre du contrat de maintenance des cloches de l'église, celui-ci a remarqué un dysfonctionnement du marteau des sonneries horaires. Une offre de prix nous a été adressée pour les travaux de remise en état de ce moteur pour un montant de 669,48 Euros T.T.C. Le Conseil Municipal, décide de procéder à ces travaux.

Délibération N° 17/03/02

4°) CONTROLE DES POTEAUX INCENDIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrôle des poteaux incendie, par décret N° 2015-235 du 27 février 2015 est à la charge des collectivités locales. Un devis a été sollicité à l'Entreprise PASSIFEC située à MOUTIERS, celui-ci s'élève à la somme de 289,08 Euros T.T.C. pour le contrôle des hydrants, soit 11 poteaux incendie sur le territoire communal. Le Maire précise que malgré le montant de 600 000,00 Euros versé au SDIS de la Savoie par la C.C.V.A., nous sommes dans l'obligation de procéder à cette vérification et de régler cette dépense. Le Conseil Municipal, approuve le devis de l'Entreprise PASSIFEC et décide de procéder au contrôle des poteaux incendie pour un montant de 289,08 Euros T.T.C. Délibération N° 17/03/03

5°) CARTAGE DU CHEMIN DE LA TSARETTE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de la Société ALPGEO, Cabinet FERRE, FLEURANTIN, GENTIL et GIROD, géomètres à SALINS les THERMES d'un montant de 2 123,87 Euros T.T.C. relatif au cartage du Chemin de la Tsarette concernant 7 propriétaires. Le Conseil Municipal, émet un avis favorable au devis de la Société ALPGEO pour la somme de 2 123,87 Euros T.T.C. pour le cartage du Chemin de la Tsarette.

Délibération N° 17/03/04

6°) TRAVAUX DE SECURISATION DU RD 94 SUR LE HAUT DU VILLAGE

Monsieur le Maire indique que les barrières de sécurité ont été installées le long de la Route de Doucy par l'Entreprise VRD Services pour un montant de 3 633,60 Euros T.T.C. pose et fourniture comprises, il précise qu'une commande de 15 longueurs de barrières bois a été demandée à l'Entreprise VRD Services pour remplacer les barrières situées sur le Chemin des Mûriers pour un montant de 1 494,00 Euros T.T.C., elles seront posées par nos soins.

7°) DEMANDE DE MELLE ELSA GROGNIET ET MR JEREMY LAUER D'ACQUERIR LA PARCELLE N° 1558

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Madame Elsa GROGNIET et Monsieur Jérémy LAUER qui désirent acquérir une petite surface de 7 m2 de la parcelle B 1558 qui se situe dans le domaine public de la Commune afin d'améliorer l'accès à leur habitation. La maison étant en limite de propriété, cette modification réduirait considérablement l'accès aux maisons avoisinantes, aux services de secours et également à l'engin de déneigement pendant la période hivernale. Il est précisé que depuis plus de 20 ans, la Commune a réalisé le cartage des chemins communaux par l'acquisition de terrains à titre gracieux qui sont ainsi tombés dans le domaine public. Restituer une partie du domaine public serait aller à l'encontre des décisions prises jusqu'alors. Après s'être rendu sur place, le Conseil Municipal, émet un avis défavorable à la rétrocession d'une partie de la parcelle concernée.

8°) AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les conseillers que le Département a octroyé une subvention de 15 542,00 Euros à notre Commune au titre de la répartition de la Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE) ainsi qu'une subvention de 7 266,00 Euros au titre du FDEC pour la réfection des enrobés de la voirie du Chemin de La Chenat.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Département de la Savoie concernant l'intervention de Monsieur Vincent ROLLAND relative à la réception de la TNT avec le relais de télévision de Nâves.
- Monsieur le Maire donne également lecture d'un courrier de Monsieur Jean-Louis AUGÉ nous informant de son départ de la Trésorerie de Moûtiers le 30 octobre 2017.
- Il donne également lecture d'un courrier de Monsieur Damien STERN demandant l'autorisation d'entreprendre des travaux situés sur le domaine public destinés à l'amélioration du point d'accès de son habitation située Chemin de Plan Masson. Il est précisé que si cet ouvrage est réalisé par le propriétaire, la Commune n'aurait aucune possibilité légale pour en faire assurer l'entretien, soit par le propriétaire ou éventuellement un futur propriétaire. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la réalisation de ces travaux.
- Monsieur le Maire fait part aux conseillers que la demande de subvention auprès du Département relative aux travaux de réfection de l'éclairage public Chemin du Plan et des Mûriers n'a pas été retenue. Afin de maintenir cette demande, un nouveau dossier devra être présenté avant le 30 septembre 2017.
- Monsieur le Maire fait part d'une analyse de l'ASADAC relative à l'évolution 2016/2017 du FPIC sur le département de la Savoie, il précise que la C.C.V.A. verse une somme de 1 628 268,00 Euros pour l'année 2017 qui représente une évolution de 13 %, soit un écart de 192 190,00 Euros.
- Monsieur le Maire indique aux conseillers que suite à la démission de Monsieur Michel BOUVARD de son mandat de sénateur, une élection partielle devra être organisée en Savoie. Les conseillers municipaux devront être convoqués le vendredi 30 juin 2017 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui seront chargés de procéder à l'élection des sénateurs. La réunion de conseil municipal est prévue le vendredi 30 juin 2017 à 18 h 00.
- Monsieur le Maire fait part du montant des dotations pour l'année 2017 :
 - * forfaitaire pour la somme 7 269,00 Euros,
 - * solidarité rurale pour la somme de 2 580,00 Euros.
- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que lors de la Journée Citoyenne du samedi 17 juin 2017, le débroussaillage a dû être effectué sous la Résidence Primejour. Il a été également remarqué qu'à plusieurs endroits sur les parcelles mises à disposition de l'agriculteur, il y a un retour de repousses,

d'épines et de feuillus. Un courrier sera adressé à l'agriculteur afin qu'il réalise les travaux dans les meilleurs délais. Le Maire souhaite remettre en place une commission débroussaillage. Un avis sera apposé dans les panneaux d'affichage pour les personnes qui seraient intéressées pour faire partie de cette commission.

- Monsieur le Maire informe les conseillers, que suite à l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2017, le Département de la Savoie est en situation de vigilance vis-à-vis de la ressource en eau. C'est pour cette raison que certains bassins sont fermés (ceux alimentés par le réservoir du Saugeat) et d'autres sont limités en débit.
- Monsieur le Maire fait part que depuis plusieurs jours une herse est entreposée sur le parking situé Route de Doucy. Un courrier sera adressé au propriétaire afin qu'il déplace cette herse le plus rapidement possible et rappelle que les places de stationnement du village ne sont pas destinées à entreposer du matériel agricole.
- Monsieur Eric COLLIN fait part à l'assemblée que la commande des jeux pour l'aménagement de l'aire de jeux a été passée, la livraison devrait intervenir d'ici un à deux mois.

Le Maire lève la séance à 22 h 10.

**Le secrétaire de séance,
Jacqueline ARNAULT**

**Le Maire,
Thierry BRUNIER**